

# RAPPEL PROTOCOLE SANITAIRE

vendredi 5 février 2021, par [F. APPY](#)



A l'attention des parents,

Devant l'émergence de variants de la Covid-19, un nouveau protocole sanitaire de l'Éducation Nationale en date du 1<sup>er</sup> février 2021 renforce les mesures de protection. C'est l'occasion de rappeler ici la bonne conduite à respecter.

**En cas de symptômes** (fièvre, toux sèche, fatigue sont les plus fréquents), ne pas envoyer votre enfant au lycée. L'isoler et prendre contact avec votre médecin.

**Si votre enfant est testé positif** : appeler la vie scolaire et donner la liste des cas contacts au lycée.

**Rappel** : un cas contact est une personne se trouvant à moins d'un mètre d'une personne positive, les deux sans masque pendant plusieurs minutes.

**Si votre enfant est cas contact** : selon les recommandations du médecin conseiller technique départemental DSDEN du Varoise :

- Dans le foyer familial = 14 jours d'isolement
- Hors foyer familial = 7 jours d'isolement

Vous serez ensuite contacté par les autorités de santé qui vous indiqueront la marche à suivre et les modalités de test à effectuer.

**À la retour de l'enfant** (qu'il ait été positif ou simplement cas contact) : **depuis le 1<sup>er</sup> février**, présenter à la vie scolaire soit un test négatif, soit une attestation sur l'honneur de votre part confirmant qu'il a été testé négatif (voir modèle ci-dessous).

**En dehors de ces situations particulières, le plus important reste le respect des gestes barrières au quotidien.**

- Prise de température avant le départ de la maison
- Port de masque obligatoire : face aux variants, les masques en tissu fabriqués artisanalement ne doivent plus être utilisés. Seul conformes aux nouvelles recommandations :
  - ✓ Les masques chirurgicaux jetables
  - ✓ Les masques FFP2
  - ✓ Les masques AFNOR de catégorie 1 (filtration >90%)

Le masque doit être porté correctement (sur le nez) aussi bien en extérieur qu'à l'intérieur toute la journée. Il doit être changé au bout de 4H. Des sanctions seront posées si votre enfant perdite après plusieurs rappels à ne pas le porter.

- Lavage des mains régulier

Dans l'établissement comme sur les temps libres (pause cigarette, pause déjeuner, pause-café, etc...) et les week-end, les regroupements sans application des gestes barrières sont interdits.

Ce n'est qu'en faisant face ensemble et de façon responsable que nous pourrons tous contribuer à la lutte contre cette pandémie. Nous comptons sur vous.

La Direction.